

DISPOSITIF PSAS 2025

PARCOURS SPÉCIFIQUE AIDE-SOIGNANT

ACCÈS DIRECT EN 2E ANNÉE D'IFSI POUR AIDES-SOIGNANTS EXPÉRIMENTÉS

Le dispositif PSAS est reconduit cette année à l'EIFS !

Il offre aux aides-soignants expérimentés la possibilité d'intégrer directement la 2e année d'IFSI, après validation d'un parcours de formation spécifique de 3 mois. Toutes les informations sont également disponibles sur : www.ecolesantemetz.com

QUI PEUT CANDIDATER ?

Selon l'arrêté du 3 juillet 2023, sont éligibles les AS remplissant les critères suivants :

- Engagement volontaire (écrit) et sélection par l'employeur
- 3 ans d'expérience à temps plein sur les 5 dernières années (min. 4821 h)
- AFGSU niveau 2 valide
- Réussite au concours FPC (N ou N-1)
- Financement employeur / OPCO / ANFH
- Paiement des droits d'inscription de 1re année : 178 €

Non éligibles : AS inscrits à Pôle emploi ou en auto-financement

LE PARCOURS SPÉCIFIQUE : 3 MOIS POUR PRÉPARER LE PASSAGE EN 2ÈME ANNÉE

Objectifs de la formation à temps plein :

- Passer de la posture d'AS à celle d'étudiant infirmier
- Valoriser l'expérience professionnelle
- Acquérir les bases théoriques et pratiques d'une 1re année d'IFSI

Lieu : IFSI Metz Saulcy – Bâtiment Simone Veil

Les dossiers d'inscription + livret de positionnement (Phase 1) sont disponibles en pièces jointes.

Après validation du parcours spécifique, l'apprenant intègre la 2e année de l'IFSI correspondant au concours FPC réussi.

CALENDRIER 2025-2026

Concours FPC :

- Ouverture des inscriptions : 17 novembre 2025
- Clôture : 2 février 2026
- Transmission des livrets : 15 jours avant entretien
- Entretiens de positionnement : 26 janvier → 28 février 2026
- Résultats : 23 mars 2026

Informations détaillées : rubrique LISTE II – Dates et informations clés

Parcours spécifique PSAS :

- Formation : 30 mars → 28 juin 2026
- Rentrée directe en 2e année d'IFSI : 1er septembre 2026 (à confirmer)

BESOIN D'INFORMATIONS ?

contact.eifs@chr-metz-thionville.fr

